

Jòdla
Jè taw!

#PAJ
PLAN ACTION JEUNESSE





Président
Ary CHALUS

La jeunesse au cœur de l'action régionale !

Jod La Sé Taw!

La brochure du Plan Action Jeunesse (PAJ) est un outil destiné à rassembler dans un document unique l'offre des dispositifs de la Région Guadeloupe ainsi que de ses partenaires.

Mutualiser nos énergies et nos ressources au service de l'emploi, de l'épanouissement professionnel et personnel des jeunes Guadeloupéens est notre objectif.

Aides financières, bourses ou encore accès à des locaux commerciaux, la Région Guadeloupe s'inscrit résolument aux côtés de ses jeunes afin de leur offrir les conditions optimales pour leur réussite et favoriser l'égalité des chances.

C'est la raison pour laquelle les politiques en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'apprentissage figurent parmi les priorités budgétaires de notre mandat et de notre institution.

Notre jeunesse est le vecteur du nouveau modèle économique que nous bâtissons chaque jour. A ce titre, la Région entend également créer les conditions favorables à l'émergence des entrepreneurs de demain.

Une jeunesse Guadeloupéenne qui gagne, est une Guadeloupe qui gagne !



Le PAJ en quelques mots !

Lancé en novembre 2019, le Plan Action Jeunesse est un ensemble d'actions déployées sur le territoire en faveur de la formation professionnelle et de l'employabilité des jeunes.

Pour qui ?

Tous les jeunes âgés de 16 à 35 ans et résidant en Guadeloupe.

Quels sont les objectifs ?

- Faciliter l'accès à l'information.
- Mettre en réseau les jeunes et nos partenaires institutionnels, associatifs et économiques.
- Répondre aux besoins exprimés par les jeunes.

Nos principales actions ?

- « Aller vers » les jeunes dans les quartiers, les associations dans toutes les communes de Guadeloupe.
- Accompagner et orienter les jeunes lors de rendez-vous personnalisés individuels ou collectifs.
- Participer à toutes les manifestations en direction de la jeunesse afin d'informer sur les dispositifs mobilisables.
- Informer et relayer les offres d'emploi, les formations et les bons plans pour les jeunes sur nos réseaux.

Quels sont les axes d'intervention ?

- | | |
|-----------------------|---------------|
| ● Études | ● Citoyenneté |
| ● Formation | ● Culture |
| ● Création d'activité | ● Sport |

Je suis étudiant

LES PÉRIODES À NE PAS MANQUER !

Du 1^{er} janvier au 30 avril

Aide régionale à la mobilité étudiante vers les universités de Rimouski, Trois-Rivières ou Montréal (10 étudiants par université).

Du 1^{er} février au 30 avril

Stage régional Jeune en entreprise pour les étudiants souhaitant réaliser une première expérience professionnelle en entreprise.

Juin à début juillet

Réservation de logement à la Cité internationale universitaire (CIUP) pour les étudiants de master et les étudiants admis en 1^{ère} année à Sciences Po Paris (40 logements).

Du 1^{er} juillet au 30 novembre

Prêt à taux zéro pour les étudiants souhaitant contracter un prêt jusqu'à 15 000 €, avec prise en charge des intérêts par la Région Guadeloupe.

Du 1^{er} septembre au 30 novembre

Aide régionale aux étudiants prioritairement pour les étudiants primo demandeurs ayant obtenu leur baccalauréat.

Avant le 31 décembre

Aide à la complémentaire santé.

Toute l'année

Aide au financement de stage extra-régional pour la réalisation d'un stage obligatoire de master à l'étranger.

AIDE RÉGIONALE AUX ÉTUDIANTS

Pour qui ?

Les étudiants bacheliers ou titulaires de diplômes équivalents, ne bénéficiant d'aucune autre forme d'aide (bourse de l'État, prêt d'honneur).

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

Pour une inscription dans un établissement public

Pour des études poursuivies dans le département (Guadeloupe, Martinique) l'aide régionale est d'un montant plafonné à 1 700 € par an. Hors du département, l'aide régionale attribuée est plafonnée à 3 000 € par an.

Pour une inscription dans une école privée

Pour une scolarité suivie dans une école privée, la participation de la Région Guadeloupe est estimée selon le devis de la formation. L'aide régionale est plafonnée à 2 000 € pour une école privée en Guadeloupe ou Martinique et à 4 000 € pour un établissement privé en Guyane, dans l'Hexagone ou à l'étranger.

BOURSE DOCTORALE

Pour qui ?

Les étudiants titulaires d'un master 2, inscrits à l'École Doctorale de l'Université des Antilles.

Les domaines de recherche accompagnés en priorité :

- Économie
- Comportement des matériaux en milieu tropical
- Agronomie
- Gestion des ressources humaines
- Agroalimentaire
- Biodiversité
- Risques majeurs

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

La Région cofinance le projet d'études à hauteur de 85% maximum.

Le solde est à la charge du laboratoire ou de l'organisme de recherche basé en Guadeloupe. Montant minimum net de l'allocation de recherche : 1 320 € par mois pendant 3 ans.

PRÊT À TAUX ZÉRO

Pour qui ?

Les étudiants âgés de 18 à 25 ans. Une dérogation est possible jusqu'à l'âge de 29 ans, à condition de ne pas avoir interrompu vos études.

Les partenaires :

Cinq établissements bancaires sont actuellement agréés pour accorder ce prêt étudiant à taux zéro :

- Le Crédit Agricole
- La Banque Nationale de Paris
- La Caisse d'Épargne
- La Société Générale de Banque aux Antilles
 - La Banque des Antilles Françaises
 - Le Crédit Mutuel Antilles Guyane

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

Le prêt étudiant à taux zéro est d'un montant de 15 000 € maximum. Les intérêts sont pris en charge par la Région Guadeloupe.

BOURSE EXTRA-RÉGIONALE

Pour qui ?

Les étudiants inscrits dans un cursus de niveau Bac +4 dont l'obtention du diplôme nécessite la validation d'un stage de 3 à 6 mois à l'étranger.



LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

L'aide versée par la Région Guadeloupe est attribuée notamment en fonction du coût du projet. Son montant est plafonné à 4 000 €.

AIDE À LA MOBILITÉ AU QUÉBEC

Pour qui ?

Les jeunes de moins de 26 ans titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

Partenaires :

Universités du Québec à Rimouski (UQAR), à Montréal (UQAM) et à Trois-Rivières (UQATR).

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

500 € sont alloués aux bénéficiaires pour l'année universitaire.



ACCUEIL DES ÉTUDIANTS DANS L'HEXAGONE

Pour qui :

Étudiants guadeloupéens se situant dans les académies de l'Hexagone.

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

Information des étudiants par les services du CROUS, avant leur départ de Guadeloupe, ainsi qu'à leur arrivée, pour faciliter leurs démarches d'inscription dans les universités, transport, restauration, loisirs.

Aide dans la recherche d'un logement en résidence universitaire, dans le parc social ou chez les particuliers.

Comment bénéficier des aides régionales aux étudiants ?

Rendez-vous sur le site Internet de la Région Guadeloupe - Rubrique : aide aux étudiants.



https://www.regionguadeloupe.fr/les-aides-les-services/guide-des-aides/aides-aux-etudiants/#_

← SCANNEZ CE QR CODE



Je suis porteur de projet (entreprise)

LES AIDES DE LA RÉGION GUADELOUPE

Vous souhaitez être accompagnés dans vos investissements pour le démarrage ou le développement de votre activité, l'ARDDA et l'ARICE peuvent vous aider.

Les investissements éligibles

Les investissements matériels relatifs à :

- L'acquisition d'outils de production (éligibilité du matériel d'occasion non encore subventionné et d'une valeur inférieure au prix du marché du neuf)
- L'équipement
- Les travaux d'aménagement et d'agencement

Les investissements immatériels liés au programme d'investissements :

- Transfert de technologie (acquisition de brevet/licence d'exploitation...)
- Achat de fonds de commerce, droit au bail (transmission-reprise)
- Formation liée au programme d'investissement
- Les loyers dus dans le cadre de l'exécution d'un contrat de crédit-bail contracté pour le financement d'un investissement (avec clause de rachat obligatoire)
- Recours aux conseils d'un consultant extérieur

(Pour le recours aux conseils d'un consultant, l'assiette éligible est limitée à 20% du coût total de la prestation. Ce taux est porté à 30% en cas de transmission-reprise).

NB : Les matériels roulants immatriculés ou navigants, les matériels de location ne



sont pas éligibles.

Ne sont pas éligibles les investissements réalisés avant le dépôt du dossier.

Plus d'infos sur l'ARDDA et l'ARICE

ARDDA - AIDE RÉGIONALE AU DÉMARRAGE ET AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉ

Pour qui ?

Toutes les entreprises en création ou en développement de moins de 5 salariés.

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

Il s'agit d'une subvention plafonnée à 10 000 €. Elle est calculée en fonction du montant total des investissements (ne dépassant pas 25 000 € HT) envisagés par l'entreprise.

ARICE - AIDE RÉGIONALE À L'INVESTISSEMENT ET À LA CRÉATION D'EMPLOI

Pour qui ?

Les projets d'investissement de création et de développement d'entreprise.

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

L'aide est fixée à 40% du montant total HT du programme d'investissements éligibles (compris entre 10 000 € et 80 000 € HT). L'aide est plafonné à 32 000 €.

CHÈQUE TIC (TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)

Pour qui ?

Très petites et moyennes entreprises de Guadeloupe.

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

Présence Web

Développement ou refonte d'un site internet vitrine ou boutique avec système de paiement sécurisé.

Taux de financement 80%

Transition numérique

Acquisition de matériel, acquisition de logiciels.

Taux de financement 40%

Sécurité

Audit, Sauvegarde, Antivirus.

Taux de financement 80%

La Région Guadeloupe alloue une aide d'un montant maximum de 10 000 € qui peut représenter jusqu'à 80% de votre projet, cofinancée par le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

Comment bénéficier des aides régionales aux entreprises ?

Rendez-vous sur le site Internet de la Région Guadeloupe - Rubrique : Aide aux Entreprises.



https://www.regionguadeloupe.fr/les-aides-les-services/guide-des-aides/aides-aux-entreprises/#_

← SCANNEZ CE QR CODE

FACILITER L'ACCÈS AUX LOCAUX COMMERCIAUX AUX JEUNES PORTEURS DE PROJETS (PARTENARIAT SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA GUADELOUPE (SIG)/RÉGION)

Pour qui?

Les jeunes porteurs de projets en création ou en développement d'activité.

LA RÉGION ET LA SIG VOUS ACCOMPAGNENT

Exemption du dépôt de garantie équivalent à 3 mois de loyers hors charges.

Franchise de 2 à 3 mois de loyer (selon la localisation géographique des locaux).

Un tarif préférentiel au m² durant 3 ans.

Comment en bénéficier?

Télécharger le dossier de demande de local commercial et le transmettre complété avec l'ensemble des pièces à fournir aux adresses suivantes :

paul.naprix@regionguadeloupe.fr
priscilla.sylvestre@regionguadeloupe.fr



<https://www.sig-guadeloupe.fr/index.php/louer-acheter/recherche-un-local-commercial>

← SCANNEZ CE QR CODE



Je souhaite entreprendre dans l'agriculture ou l'agrotransformation

Pour qui ?

Les porteurs de projets souhaitant être accompagnés dans le montage des dossiers d'investissement et leur mise en œuvre.

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

«La Direction de la Croissance Verte (DCV) de la Région Guadeloupe, dans le cadre de ses missions d'accompagnement, est engagée dans le soutien aux filières agricoles et d'agrotransformation et plus généralement dans les actions de développement rural.

Cette relation partenariale nous permet de mieux appréhender les besoins et d'adapter nos dispositifs d'aide».

Comment en bénéficier?

En demandant un rendez-vous à l'équipe du PAJ aux numéros suivants :

0690 75 04 67 ou 0690 26 22 64

J'ai un projet dans l'économie bleue



AIDE À L'INSTALLATION DES JEUNES PÊCHEURS

Pour qui ?

Les jeunes pêcheurs.

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

Dans le cadre de la valorisation de l'économie bleue, secteur d'activité source d'emploi, la Région Guadeloupe accompagne l'installation des jeunes pêcheurs. Ces derniers pourront bénéficier d'une aide à l'acquisition totale ou partielle d'un premier navire de pêche d'occasion.

Le montant de l'aide est de 25% du coût d'acquisition, dans la limite de 75 000 €.

AIDE RÉGIONALE À L'EMPLOI DE MATELOT

Pour qui ?

Patrons pêcheurs propriétaires de navires de pêche professionnelle.

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

Le patron de pêche bénéficiera d'une aide forfaitaire de 2 000 € par jeune embauché et par an. Ce dispositif permettra aux jeunes de valider leur diplôme.

Comment bénéficier de ces aides ?

Contactez le Service Stratégie Bleue et Activités Maritimes pour une demande de dossier aux numéros suivants :

0590 80 40 40 ou 0690 39 13 39

Dispositifs de la Région Guadeloupe



Je souhaite embaucher

EMPLOI TREMPLIN

Pour qui ?

- Personnes sans emploi ou en situation précaire
- Jeunes diplômés (Bac+2)
- Personnes placées sous-main de justice
- Anciens apprentis
- Chômeurs de longue durée (24 mois)
- Salariés à durée déterminée
- Personnes reconnues handicapées
- Anciens détenus
- Jeunes issus de l'école régionale de la deuxième chance

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

La Région Guadeloupe accompagne les entreprises et les associations qui souhaitent embaucher en CDI, afin de favoriser l'emploi durable des jeunes et leur permettre de s'insérer.

L'objectif est de permettre la création d'emploi vecteur de développement dans les économies verte et bleue, par exemple. L'employeur reçoit une aide d'un montant de 12 000€ dégressive sur 3 ans (5 000 € - 4 000€ - 3 000 €) versée de manière trimestrielle sur justificatifs aux structures.



Comment en bénéficier ?

Rendez-vous sur le site Internet de la Région Guadeloupe - Rubrique : Emplois Tremplins.



<https://www.regionguadeloupe.fr/les-aides-les-services/guide-des-aides/detail/actualites/emplois-tremplins/categorie/economie-emploi-entreprises/#>

← SCANNEZ CE QR CODE

Je me forme

AIDE INDIVIDUELLE À LA FORMATION

Qui ?

Tout public demandeur d'emploi âgé de 16 ans et plus :

- Ayant une domiciliation fiscale en Guadeloupe
- Inscrit dans un parcours diplômant, qualifiant ou certifiant

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

La collectivité régionale prend en charge le coût pédagogique de la formation à hauteur de 60% maximum.

AIDE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN MOBILITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

Pour qui ?

Les demandeurs d'emplois, âgés de 18 ans et plus.

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

La Région Guadeloupe a mis en place une politique de mobilité qui a pour finalité la qualification, la professionnalisation et l'insertion des guadeloupéens sur le marché du travail par la mobilité. C'est l'opportunité d'acquérir, à l'échelle nationale ou internationale, des compétences et de l'expérience en suivant des formations non dispensées ou dont les filières sont saturées en Guadeloupe.

Comment bénéficier des aides à la formation ?

Rendez-vous sur le site Internet de la Région Guadeloupe - Rubrique : Aides à la formation.



<https://www.regionguadeloupe.fr/les-aides-les-services/guide-des-aides/aides-a-la-formation/#>

← SCANNEZ CE QR CODE

Dispositifs de la Région Guadeloupe



Je souhaite connaître les métiers porteurs

Qui ?

Tout public avec ou sans qualification.

LA CITÉ DES MÉTIERS DE GUADELOUPE VOUS ACCOMPAGNE POUR

- Choisir votre orientation
- Trouver votre formation
- Changer votre vie professionnelle
- Rechercher votre emploi
- Créer votre activité
- Vous informer sur vos droits

Comment en bénéficier ?

En contactant la Cité des Métiers de Guadeloupe (Espace Régional du Raizet) :

Par téléphone :

0590 84 07 37 ou 0690 51 42 27

Ou par mail :

citedesmetiersguadeloupe@gmail.com



J'ai du talent!

Qui ?

Les jeunes de 16 à 30 ans sans qualification, sans diplôme et éloignés de l'emploi.



Je souhaite connaître l'offre de formation existante



Qui ?

Tous les publics, jeunes, adultes, salariés, demandeurs d'emploi, désireux de faire évoluer leurs compétences professionnelles ou linguistiques.

GUADELOUPE FORMATION VOUS ACCOMPAGNE

Formations qualifiantes dans les domaines suivants :

- Économie verte et bleue
- Bâtiment et travaux publics (BTP)
- Économie circulaire
- Projets innovants (énergétique, numérique etc...)

Comment en bénéficier ?

Contactez Guadeloupe formation :

contact@guadeloupeformation.com

inscription@guadeloupeformation.com



<https://www.guadeloupeformation.com>

← SCANNEZ CE QR CODE

Partenaire

Guadeloupe Formation



L'ÉCOLE RÉGIONALE DE LA DEUXIÈME CHANCE VOUS ACCOMPAGNE

Le projet professionnel du jeune est au cœur de la dynamique d'apprentissage.

Chaque jeune est pris en compte de manière individualisée, dans le respect de son rythme d'apprentissage et de ses attentes en termes d'insertion.

La démarche mise en œuvre favorise :

Le **développement personnel** à travers des **ateliers thématiques** au plan artistique, culturel et artistique,

L'**évolution des compétences** professionnelles, des parcours spécialisés, De nombreux **stages en entreprise**.

Comment en bénéficier ?

Sur simple demande motivée. Les entrées sont immédiates et ont lieu tout au long de l'année.

1/ Inscription sur place

- **Jarry**
14 Zac de Houëlbourg
97122 Baie-Mahault
- **Le Moule**
L'Écluse
97160 Moule
- **Saint-Claude**
La cité de la Connaissance
97120 Saint-Claude

2/ Inscription par téléphone

Au standard :

0590 92 47 72 ou **0590 25 42 83**



Je me déplace

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Pour qui ?

- Jeune lauréat de leur examen de fin de cycle
- Jeune apprenti
- Jeune en contrat de service civique

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

Afin de garantir une autonomie aux jeunes accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs « **apprentissage** » et « **service civique** », la Région Guadeloupe leur donne la possibilité de **passer le permis de conduire**.

Ce dispositif a pour objectif d'aider les jeunes à s'insérer dans le monde professionnel en facilitant leurs déplacements sur le territoire afin qu'ils puissent répondre aux offres d'emploi et de formation du territoire.

Ce dispositif vise à récompenser l'engagement civique des jeunes et à récompenser la réussite des apprentis à leurs examens de fin de cycle.

La Collectivité régionale prévoit une aide d'un montant de **1 000 € par jeune en service civique** et de **300 € par apprenti**.

Comment en bénéficier ?

Le formulaire d'inscription doit être demandé par :

- le tuteur pour les jeunes en contrat de service civique
- l'établissement de formation pour les apprentis

je recherche un logement / j'ai des difficultés sociales



BROCHURE

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CCLAJ) / Point Accueil Écoute Jeunes de Guadeloupe (PAEJ).

Pour qui ?

Jeunes de 16 à 29 ans.

LA MAISON RELAIS ACCORS VOUS ACCOMPAGNE

Par des **entretiens et des ateliers**, et en fonction des situations, l'équipe propose une **orientation** en direction des professionnels et des structures des plus adaptées. À ce titre, elle organise des échanges collectifs, des ateliers à thèmes dans le but de **sensibiliser**, de **prévenir** les publics sur les problématiques sociétales ou sociales du moment.

L'objectif est d'œuvrer en faveur de l'**égalité des chances** entre les jeunes et de rendre accessible aux jeunes de **16 à 29 ans** l'information relative aux dispositifs d'accompagnement social.

Comment en bénéficier ?

Contactez la Maison Relais Accors pour plus d'informations au :

0590 47 06 71



je suis candidat au retour au pays

PLATEFORME NUMÉRIQUE DU RETOUR AU PAYS

Pour qui ?

Les candidats au retour au pays.

LA RÉGION ET L'ASSOCIATION ALÉ VINI GUADELOUPE VOUS ACCOMPAGNENT

Cette plateforme numérique du retour au pays permet de **mettre en contact** les **candidats au retour** avec les **employeurs du territoire**.

Elle permet ainsi de faciliter l'accès à l'offre et à la demande d'emploi, principal frein au retour.

Comment en bénéficier ?

Rendez-vous sur la plateforme numérique du retour au pays pour enregistrer votre candidature sur la CVthèque.



<https://aleviniguadeloupe.fr>

← SCANNEZ CE QR CODE

Contact :

aleviniguadeloupe@gmail.com

Je suis sportif

STATUT DU JOUEUR FÉDÉRAL

Pour qui ?

- Jeunes âgés de 18 ans et plus
- Maximum 5 joueurs par clubs soit 70 joueurs

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

Afin de favoriser l'insertion de jeunes footballeurs talentueux et faciliter le retour en Guadeloupe de jeunes footballeurs évoluant dans les clubs dans l'Hexagone, le statut de joueur fédéral vise à mettre en place un **accompagnement adapté** jusqu'à l'embauche dans des structures privées et publiques. Ces sportifs à la recherche d'une insertion sociale et professionnelle auront accès à des **actions d'orientations, d'informations et de formation.**

Comment en bénéficier ?

En demandant un Rendez-vous à l'équipe du PAJ aux numéros suivants :

0690 75 04 67 ou **0690 26 22 64**



CHALLENGE TON AVENIR

Pour qui ?

Jeunes âgés de 18 ans et plus.

LA RÉGION ET L'UDE- VIEDEF VOUS ACCOMPAGNENT

En partenariat avec le Conseil départemental, la Mission Locale et le Pôle Emploi.

Ce dispositif s'adresse aux **jeunes sportifs** talentueux désireux de bénéficier d'un **accompagnement individualisé et personnalisé** dans le cadre de leur projet professionnel **tout secteurs d'activités confondus.**

Comment en bénéficier ?

Faire une demande de dossier d'inscription :

- Pour les jeunes âgés de moins de 26 ans la Mission Locale au numéro suivant :

0690 51 36 45

- Pour les jeunes âgés de 26 ans et plus le Pôle Emploi à l'adresse suivante :

directionterritoriales.97110@pole-emploi.fr



Je souhaite m'engager

LE CERCLE DES NAGEURS DE LA RÉGION DE BASSE-TERRE (CNRBT)

Pour qui ?

Tous public.

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

Le CNRBT propose **gratuitement**, avec le soutien de la Région Guadeloupe, des **exercices de Sauvetage et de Secourisme** en direction des enfants, des jeunes, des adultes, des personnes porteuses d'un handicap, des écoles, des groupes, des vacanciers, des touristes. Pour **prévenir les accidents** mais aussi pour rassurer, pour les associer, les intégrer, les motiver, les occuper. Faire **découvrir l'environnement et la vie** de la faune et de la flore marine pour mieux les préserver. Les **informer** sur les mouvements de la mer et les risques naturels liés aux climatiques. **Animer et surveiller** la plage.

Comment en bénéficier ?

Contactez le numéro suivant pour plus d'informations ou pour toute inscription :

0590 81 30 38

RÉSEAU DISPOSITIF MÉDIAS JEUNES (DMJ)

Pour qui ?

Ouvert à tous.

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE

Le Réseau Média Jeunes se veut l'espace de communication de la jeunesse et des étudiants. Dans le cadre du PAJ, des **permanences dédiées** permettront de mieux connaître les **actions à disposition des jeunes** mais aussi de **valoriser les parcours de jeunes** ayant bénéficié de dispositifs d'accompagnement.



Comment en bénéficier ?

Contactez le réseau DMJ à l'adresse suivante :

dispositifmediajeune@gmail.com



Je trouve les bons contacts

À QUOI AI-JE DROIT ?

Pour qui ?

Les jeunes âgés de 13 à 30 ans

LA RÉGION ET LE CRIJ VOUS ACCOMPAGNENT

"À quoi ai-je droit" est une plateforme numérique qui permet de **fluidifier les recherches** sur les dispositifs, **l'accès aux droits et l'information** sur l'orientation scolaire et professionnelle.

Comment en bénéficier ?

Rendez-vous sur la plateforme numérique du CRIJ :



<http://infojeunes-guadeloupe.org/>

← SCANNEZ CE QR CODE

Contact :

bernard.zora@crij-guadeloupe.org
admin@crij-guadeloupe.org



© Orthophoto IGN, (KaruGéo)

E-mails :

✉ paul.naprix@regionguadeloupe.fr

✉ priscilla.sylvestre@regionguadeloupe.fr

FACEBOOK

Jodla sé taw



INSTAGRAM

PAJ Guadeloupe



Plan Action Jeunesse

Contacts :

ZONE GRANDE TERRE / LA DÉSIRADE

☎ 0690 56 97 40

ZONE CENTRE / MARIE-GALANTE

☎ 0690 26 16 36

ZONE BASSE-TERRE / LES SAINTES

☎ 0690 56 97 49

